



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 58343

## Texte de la question

M. Alain Juppé appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des associations d'aide à domicile aux familles, au regard de la mise en place de la réduction du temps de travail. Ces associations sont en attente de l'agrément de l'accord signé par les partenaires sociaux le 6 juillet 2000, et s'inquiètent du financement du coût de la réduction du temps de travail au niveau local. Actuellement, il semblerait qu'une aide exceptionnelle puisse être prévue dans le cadre de la loi du financement de la sécurité sociale pour le secteur des personnes âgées. Ces associations souhaiteraient également bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'Etat pour le secteur des familles. Il lui demande donc quelles sont ses intentions à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Juppé](#)

**Circonscription :** Gironde (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58343

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 février 2001, page 1194